



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 069/2026

**Objet : Location d'un écran led géant pour retransmission match de football
Festivités du 14 Juillet 2026**

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

Vu le décret n°2025-1386 du 29/12/2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics prévus par les articles R.2122-8 et R.2132-2 du code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2026/028 du 20/3/2026 du Conseil municipal portant délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de louer un écran led géant afin de permettre la retransmission du match de football lors de la soirée du 14 Juillet 2026

Considérant ce projet pour lequel, les crédits sont inscrits au budget communal,

Considérant la proposition de l'entreprise BESS Event pour un montant de 2 000 € H.T soit 2 400 € T.T.C

DECIDE

De valider la proposition de de l'entreprise BESS Event pour un montant de 2 000 € H.T soit 2 400 € T.T.C

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'affichage de cette décision.

Fait à Saint-Savin, le 16/07/2026

Le Maire,

Fabien DURAND



*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.